

Committee on the Application of Standards

CAN/Djibouti/PV.9

Commission de l'application des normes

03.06.22

Comisión de Aplicación de Normas

110th Session, Geneva, 2022

110^e session, Genève, 2022110.^a reunión, Ginebra, 2022

Djibouti (ratification: 2005)

Employment Policy Convention, 1964 (No. 122)

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

Convenio sobre la política del empleo, 1964 (núm. 122)

Discussion par la commission

Représentante gouvernementale – Djibouti, étant membre à part entière de l'OIT, est respectueux des valeurs et principes qui guident cette institution, qui promeut le tripartisme et le dialogue social depuis plus d'un siècle. La République de Djibouti, qui est devenue membre de l'OIT en 1978, a ratifié 68 conventions internationales du travail et un protocole relatif à la convention du travail forcé, dont 12 ont été dénoncées. Au total, 51 conventions internationales sont en vigueur, dont 8 conventions fondamentales et 3 conventions prioritaires.

Avant de répondre aux commentaires de la commission d'experts, je voudrais souligner que le ministère du Travail a soumis les rapports des conventions internationales ratifiées par Djibouti conformément à l'article 22 de la Constitution de l'OIT ou les informations pertinentes requises, le 15 mai 2022. Ce retard était indépendant de la volonté de mon département car le ministère du Travail était occupé dans la gestion de la crise sanitaire de notre pays. En effet, en mars 2019, le ministère du Travail a érigé les premières mesures gouvernementales pour lutter contre la propagation du COVID-19 dans le monde du travail.

Mon département, à l'instar des autres départements ministériels du gouvernement et sous la houlette de Son Excellence Monsieur le Président de la République, a initié également un certain nombre d'actions pour protéger les salariés et les employeurs dans cette période difficile. Il a été élaboré et mis en place un régime dérogatoire des relations de travail avec la signature par le Président de la République du décret n° 2020-063/MTRA du 23 mars 2020 qui régit le marché du travail pendant la période de la pandémie. Il a également été élaboré et mis en œuvre l'arrêté 2020-049/PR/MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie. Ce nouvel arrêté avait pour objectif de sauver les emplois dans les entreprises du secteur privé touché par la crise du COVID-19. Il s'agit d'un effort sans précédent du gouvernement en période de paix pour maintenir les emplois dans le pays et éviter des chômages en masse.

Par ailleurs, au nom du ministère du Travail, je viens par la présente répondre devant la commission pour apporter des éléments d'informations sur la mise en conformité de l'observation adoptée par la commission d'experts concernant l'application par notre pays de

la convention n° 122, notamment son article 1: adoption et mise en œuvre d'une politique active de l'emploi.

Pour se conformer à l'article précité, la République de Djibouti s'est dotée d'un cadre de programmation des politiques publiques intitulées «Vision 2035»; cela, pour mieux répondre aux aspirations des Djiboutiens et faire de Djibouti un pays émergeant à l'horizon 2035. Parmi les défis identifiés par cette vision, il y a la résolution du problème crucial du chômage et la lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement a également élaboré une nouvelle Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) pour matérialiser ladite vision. Afin de mieux répondre aux défis et exploiter toutes les potentialités du pays, le gouvernement a élaboré le Plan national de développement (PND) 2020-2024, intitulé «Djibouti ICI», qui s'attachera à consolider les acquis de la SCAPE et du PND. Élaboré de manière participative et dans le cadre de la Vision 2035, le deuxième PND tient compte des engagements internationaux auxquels Djibouti a souscrit, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Agenda 2030 de l'ONU. L'objectif global est de faire de Djibouti «un pays stable, pacifique, propre, sécurisé et procurant un environnement serein pour les initiatives privées».

Par ailleurs, le pays s'est doté également en 2014 d'une politique nationale de l'emploi et d'un plan d'action opérationnel couvrant la période 2014-2019. En effet, le chômage des jeunes constitue un défi majeur pour le gouvernement. C'est dans ce cadre que le gouvernement de Djibouti a lancé le projet «Initiative pour l'Emploi» placé sous le haut patronage du chef de l'État, le 26 octobre 2020, qui prônait la création de 5 000 emplois en 2021, que la crise du COVID a rendus nécessaires, et qui a fixé les orientations politiques et décliné la méthodologie de travail pour atteindre les résultats escomptés de 5 000 postes d'emploi.

Dans cette optique, le ministère du Travail a organisé un forum combiné à une foire sur l'emploi regroupant toutes les parties prenantes afin de renforcer notre engagement en faveur de l'employabilité des jeunes avec l'appui du BIT, mais aussi du PNUD.

La foire et le forum sur «les initiatives pour l'emploi» devaient permettre d'installer un nouveau paradigme sur le marché de l'emploi et de faire naître des dynamiques ayant la capacité de réduire le chômage, dans une logique de création de l'emploi concertée et inclusive, et de doter le ministère d'une nouvelle stratégie de l'emploi.

C'est pourquoi, durant le Forum national de l'emploi, toutes les parties prenantes: le gouvernement, représenté par plusieurs ministères clés, le secteur privé, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers, le système des Nations Unies, mais aussi et surtout les jeunes eux-mêmes, ont pu échanger et se concerter sur comment accroître les opportunités de création d'emplois décents, en passant par des mesures à court, moyen et long termes, en actant des réformes nécessaires à la formation professionnelle et à l'apprentissage en vue de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'emploi des personnes handicapées et surtout de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le marché du travail.

L'objectif principal du forum national de l'emploi était de mieux orienter l'action publique en matière d'insertion professionnelle. Aussi, une nouvelle stratégie nationale pour l'emploi assortie d'un nouveau plan opérationnel (PAO 2020-2024) a été élaborée et se propose de relever le défi de l'emploi des jeunes, en mettant en commun toutes les forces disponibles, en s'engageant ainsi à améliorer l'intégration des jeunes dans le monde du travail à travers des actions concrètes à effet immédiat et à court terme.

Le forum a été également l'occasion d'aborder les grandes lignes d'un programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) pour Djibouti en conformité avec les priorités nationales et avec la fructueuse collaboration du BIT.

Rappelant que, au terme du forum sur l'emploi qui s'est tenu du 18 au 20 février 2021 au Palais du Peuple, une déclaration pour l'emploi issue d'une concertation avec les partenaires sociaux, la société civile et les agences du système des Nations Unies a été signée, officialisant ainsi l'engagement de toutes les parties prenantes au forum pour promouvoir le travail décent. Une copie de la déclaration a été envoyée à la commission d'experts. Dans le cadre de ce forum, les échanges avec les parties prenantes ont permis de dégager une vision commune sur les éléments prioritaires pour répondre aux défis de l'emploi. Les thématiques faisant l'objet du débat sont reprises dans la déclaration d'engagement pour l'emploi.

Enfin, il est important de souligner qu'à ce jour, grâce à la foire du projet «Initiative pour l'emploi», lancé en octobre 2020, près de 4 000 jeunes ont pu trouver de l'emploi sur la base des engagements de recrutement des entreprises. L'objectif initial de 5 000 emplois sera atteint cette année.

S'agissant de l'emploi des jeunes, je ne m'étendrai pas sur les détails de cette réponse qui a été envoyée à la commission d'experts le 15 mai 2022. Je voudrais simplement mettre en exergue que, pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement a créé un fonds de garantie à hauteur de 89 millions de francs Djibouti spécifiquement destiné aux jeunes chômeurs qui veulent entreprendre.

Pour se conformer à l'article 2 de la convention: Collecte et utilisation des données sur l'emploi, il convient de noter que l'activité économique de la République de Djibouti est fortement dominée par le secteur tertiaire (services, transports, communications) dont l'essentiel est localisé à Djibouti ville.

Pour la période 2015-2019, le nombre des travailleurs est passé de 57 912 à 70 049 emplois, soit une progression de 20 pour cent. Les secteurs de service et de commerce détiennent à eux seuls plus de la moitié de création d'emplois pour cette même période. La source est la Caisse nationale de la sécurité sociale de Djibouti.

Par ailleurs, le pourcentage de la population en âge de travailler et ayant un emploi est pour les hommes 36,4 pour cent, alors que ce chiffre est inférieur à 12 pour cent pour les femmes en 2017. L'inflation en glissement annuel (décembre 2019 et 2018) était de plus de 3,3 pour cent. En 2022, l'inflation devrait rester mesurée, mais les prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourraient exercer des pressions légères à la hausse.

Pour améliorer le système d'information sur le marché du travail et consolider les mécanismes permettant de lier ce système d'information à la prise de décisions en matière de politique d'emploi, il a été constaté lors du Forum national pour l'emploi que l'approche institutionnelle consistant à placer la direction de l'observatoire au sein de l'Agence nationale de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle va à l'encontre des bonnes pratiques observées dans de nombreux pays de la région et que les structures d'observation de l'emploi nécessitent une certaine autonomie, garante de neutralité dans leurs observations, analyses et recommandations.

C'est pourquoi, dans le plan d'action opérationnel (PAO 2) (2020-2024) de la politique nationale de l'emploi (PNE), il a été jugé nécessaire de disposer d'un observatoire autonome, dynamique et efficace qui puisse, en fournissant des données et analyses, participer au suivi de la mise en œuvre de la PNE, améliorer la connaissance du marché du travail et de la

formation à Djibouti, et documenter les évolutions quantitatives et qualitatives de la situation de l'emploi à Djibouti.

En tant qu'instrument technique d'appui à la prise de décisions, l'observatoire élaborera des indicateurs statistiques fiables sur le marché du travail, selon les standards internationaux sur des thématiques telles que les tendances de l'emploi, des salaires, la mobilité sectorielle ou l'évaluation des programmes de l'emploi.

Pour pallier le manque d'informations récentes sur l'emploi, nous lancerons en priorité une nouvelle enquête de la main-d'œuvre qui jettera les bases pour des enquêtes régulières, afin de commencer à obtenir des données longitudinales, ce qui nous permettra de nous rendre compte des effets de la politique de l'emploi et des autres politiques économiques sur le marché du travail. Pour ce faire, nous espérons pouvoir compter sur l'assistance technique du BIT.

Pour se conformer à l'article 3 de la convention: Collaboration des partenaires sociaux, bien évidemment, les partenaires sociaux ont été consultés dans le cadre du renouvellement de la politique nationale de l'emploi (2014-2024), et notamment son plan d'action opérationnel (2020-2024). Ces consultations ont été concrétisées par la signature d'une déclaration pour l'emploi, comme mentionné plus haut dans le texte.

Enfin, nous espérons avoir répondu à la préoccupation de la commission d'experts. Le gouvernement de Djibouti continuera à fournir à la commission d'experts les informations demandées en temps utile.

Worker members – This is the first time that the Committee has examined the application of Convention No. 122 by the Government of Djibouti. Firstly, we note with regret that the Government of Djibouti has failed to fulfil its reporting obligations since 2014 and that, as a result, the Committee of Experts has been forced to repeat its observation five times.

In its comments, the Committee of Experts raised a number of issues, including the absence of a national employment policy and the lack of labour market information. The Committee of Experts also requested further information on the results of strategies implemented to promote youth employment and on measures in place to consult the social partners on employment policies, as mandated by the Convention.

Not only has no information on the application of the Convention been received by the Committee for the past eight years, but this appears to be a recurring pattern, as the Government's previous report dated back to 2008, constraining the Committee to repeat its observation twice in that case. Such a track record should put us on the alert. We strongly emphasize the fundamental nature of the dialogue that must be established between the Member States and the ILO, particularly through the scrupulous respect of reporting obligations linked to the standards.

These shortcomings are all the more regrettable as it appears that the Government continues to work closely with the Office in the development of employment policies and action plans.

In December 2021, the Ministry of Labour launched a National Trust for Employment Pact, under the aegis of various international agencies, including the ILO. This Pact is the latest in a series of action plans for employment recently adopted by the Government, including the National Development Plan "Djibouti ICI", the new National Employment Policy 2021-24 and its Operational Action Plan (PAO-2). The Government has rolled out initiatives for youth employment in recent years.

We take note of these policies and initiatives, while regretting that no information on their elaboration, adoption and implementation was communicated to the Committee of Experts in the framework of its regular supervision.

Based on these policy documents, the Government of Djibouti has set ambitious objectives to boost employment in the country, especially youth employment. In its Vision 2035, the Government has elaborated a policy to combat youth unemployment, while the employment initiative mentioned earlier aimed to create 5,000 decent jobs by 2021.

In addition, the 2021 Pact lays out strategic directions for the professional integration of young people, the regulation of the labour market, the formalization of employment, as well as social protection for all, with a view to creating 9,700 jobs by 2024. The Pact also aims to guarantee the establishment of mechanisms to help ensure that the active population, including refugees and documented migrants, have a minimum income that will allow them to meet their basic needs.

While the adoption of these action plans must be welcomed, we need to emphasize the many challenges that Djibouti must address. According to the latest data available, in 2018, over 20 per cent of the population was living below the poverty line and the chronic lack of decent jobs resulted in an unemployment rate of 47 per cent. For young workers, this rate reached 73 per cent.

A January 2021 ILO study confirms this data and points to several deficiencies, including generalized unemployment and underemployment, a staggering youth unemployment rate and a lack of information on the labour market. The similarities between the findings of this 2021 study and the Committee of Experts' comments are striking and point to the persistence of the issues raised almost a decade ago. Therefore, the Worker members call on the Government to step up its efforts to combat the high unemployment rates in the country, especially among young workers, and to foster the creation of decent jobs, including through measures to strengthen labour market institutions. In this respect we call on Djibouti to adopt measures to improve the labour market information system and to consolidate the mechanisms linking this system with decision-making processes.

In the absence of any information provided by the Government, we are left to question whether these action plans and strategies for employment have been elaborated and adopted in full consultation with the social partners, as mandated by Article 3 of the Convention. We recall that the full and continuous participation of the social partners is a precondition for success. We request the Government to engage in social dialogue on the implementation of the current action plans and on the elaboration and adoption of future measures.

Lastly, we urge the Government to respect its reporting obligations.

Employer members – Djibouti ratified the Convention in 1978. It is an ILO priority Convention which, in essence, requires ratifying Member States to declare and pursue, as a major goal, an active policy designed to promote full, productive and freely chosen employment. While the Convention does not prescribe the means and strategies to achieve this goal, the key role of the private sector and an enabling environment for entrepreneurship and sustainable enterprises should be recognized. The Employers trust that the Committee of Experts will give due consideration to an enabling environment for sustainable enterprises, as highlighted in the ILO Centenary Declaration for the Future of Work, in its future assessments of the application of Convention No. 122 by Djibouti.

While the case is being examined by the Committee for the first time this year, the Committee of Experts has previously issued six observations in 2014, 2017, 2018, 2019, 2020

and 2021. This Committee also cited Djibouti in 2021 as a case of serious failure by a government to comply with its reporting obligations. We also note that there was a mission for the evaluation of technical cooperation undertaken by the ILO in March 2011, where the Government reiterated its commitment to developing a Djibouti Decent Work Programme. This case is before this Committee, not to discuss any substantive shortcomings in the application in law and practice of the Convention by the Government of Djibouti, but rather, as the Committee of Experts has repeatedly observed, Djibouti's failure to submit information or respond to requests made to it since 2014 on the adoption and implementation of an active employment policy. Failure by Governments to submit replies to requests or observations by the Committee of Experts seriously limits the ability of this Committee, as part of the ILO's supervisory mechanism, to properly assess whether or not there is compliance with ratified Conventions. As part of their obligations under the ILO Constitution, the governments of Member States have an obligation to report and to communicate copies of their reports to representatives of employers' and workers' organizations. Compliance with this obligation is necessary to ensure proper implementation of tripartism at the national level. Therefore, the Employers call on the Government to submit its replies to the Committee of Experts' observations in respect of Articles 1, 2 and 3 of the Convention and to do so by no later than 1 September 2022, in consultation with the most representative employers' and workers' organizations in Djibouti.

Given the passage of time since the initial observations and requests made in 2014 – that is, almost ten years ago – we call on the Government to submit the latest information in respect of its labour market, including any progress made in finalizing a national employment policy, the situation of youth employment, the situation of women's employment, the relevance of education and vocational training to the needs of the labour market, measures taken to improve the labour market information system, updated employment statistics, any other relevant employment trends, and consultations with its social partners. If there are capacity constraints within the Government hindering its ability to comply with a Convention in law and in practice and to report to the Committee of Experts in a timely manner and in consultation with the most representative employers' and workers' organizations, we would urge the Government to request technical assistance from the ILO.

The COVID-19 pandemic has highlighted the importance of the private sector, the undeniable value of small and medium-sized enterprises (SMEs) and the relevance of global supply chains. Conducive environments for business are not the goal but the basis for employment creation, growth and sustainable development, including in Djibouti. Businesses in Djibouti need the Government to do what only governments can, which is to facilitate and create an enabling environment for private sector growth and resilience, in order to be able to create productive employment. In the absence of governments creating such an environment, growth cannot take place and productive jobs in the formal sector cannot be created. An enabling business environment is essential for creating a stable, predictable and incentivizing environment for investment, innovation and employment which are all vital for any sustained and job-rich recovery from the COVID-19 crisis. We therefore also invite the Government to provide information to the Committee of Experts on the enabling business environment for employment creation in Djibouti.

Achieving the goal of full, productive and freely chosen employment, as set out in the Convention, requires productivity, growth and an enabling business environment for employment opportunities to be created. This will happen only with investment in both traditional and entrepreneurial job opportunities. While it is investment that will make the biggest difference, it is also investment that we lack the most information on here. We

therefore urge the Government of Djibouti to further develop an enabling business environment for employment creation so that the international community may understand and support them.

Worker member, Portugal – We must emphasize our regret that the Committee of Experts has not received the Government's report, as expected, especially in view of the economic and social situation in the country.

The objective of the Convention is to promote employment policies in order to achieve full employment, and it was ratified by Djibouti in 1978. Data is relevant – without data we will not have transparency and accountability. Information is a key element in taking the best decisions regarding poverty reduction and deciding on macroeconomic and social policies. Data is relevant to the achievement of social justice, productivity and development through the creation of decent work. Data is essential to be able to evaluate and implement policies that give rise to the creation of decent jobs in all sectors of the economy. How can the social partners fulfil their role without accurate data? We wish to emphasize Article 3 of the Convention, which requires that the social partners be consulted, with a view to their full cooperation in formulating employment policies and providing the necessary support for the measures. Data collection and dissemination can be a challenge, but it is extremely important to involve the social partners in the decision-making process and if the Government does not provide a report, the social partners cannot do their job.

Therefore, we urge the Government to report on how it is already designing and implementing public policies and programmes to promote productive employment for women and young people, with a view to achieving equality in employment. With that in mind, it is extremely important to provide updated statistical data, disaggregated by age and sex, as well as other relevant data relating to the size and distribution of the workforce, and the nature and scope of unemployment and underemployment and the respective trends.

Worker member, Botswana – I am speaking on this case to propose solutions to the challenges facing not only Djibouti, but African youth in general, owing to the problem of unemployment, which is proving increasingly cumbersome for societies.

Libraries are littered with ample evidence pointing to the fact that unemployment has profound effects on young people. It impacts adversely on their psychological and social development, and in some instances even leads to depression and suicidal tendencies.

More importantly, lack of employment in the early stages of life for young people is bound to have lifelong implications on income and employment stability, as well as negative self-perceptions and therefore lower confidence and resilience in responding to life challenges generally, and labour market opportunities specifically, later on in life.

Therefore, in addition to missing out on acquiring appropriate life skills to channel their energies in the right direction now, as a consequence, young people will be more prone to substance abuse and negative stereotyping, and hence be unable to secure a proper and positive transition into adulthood.

This then defines the future of our societies, because when we speak of youth, we are referring to the very foundation of our economies and our future development. In order to bring an end to this trajectory of social malady and despair, we urge the Government of Djibouti, and by extension all African governments, to invest in projects that generate real jobs that can engage young people and other unemployed persons.

This may involve creating the infrastructure for entrepreneurial empowerment and development where young people can be assisted in self-employment. This can target industries based on manufacturing and processing, as well as agriculture. This requires deliberate policy to empower young people in real terms, provision of training and funding, which involves limited but progressive access to funds to ensure wide coverage in numbers of employed or unemployed youth, and productive investment. However, setting up infrastructure for investing in youth is not enough, given that young people are not experienced enough. Provision must be made for constant monitoring and evaluation measures to determine shortcomings and offer much-needed support, when necessary.

There is also a need for constant training on entrepreneurship and life skills, to build confidence and resilience against the never-ending challenges of life.

In conclusion, we emphasize that all of the above must be done in a space that encourages social dialogue, and youth representatives must be given a seat at the decision-making table.

Miembro trabajador, Argentina – Hablamos en este caso formulando argumentos compartidos por las centrales sindicales americanas. Hay un primer aspecto que nos llama la atención y que nos merece la mayor crítica, y es que Djibouti no ha cumplido con su obligación constitucional de enviar la memoria respectiva del Convenio por el que ha sido objeto de observaciones por la Comisión de Expertos.

Se trata de un notorio desconocimiento de sus compromisos básicos con la OIT, lo que además de su gravedad, dificulta el tratamiento del caso, ya que los últimos datos proporcionados sobre el empleo datan de 2014, por lo cual claramente el Gobierno no colabora con las instancias tripartitas, elemento distintivo de la OIT en el concierto de las Naciones Unidas.

Esta omisión pone, a nuestro juicio, en duda la existencia de una voluntad del Gobierno de dar una salida al problema del incumplimiento del Convenio. Lo que ocurre en lo sustantivo es que el país no cuenta con un plan nacional de empleo y tampoco ha cumplido con la promesa de implementar un programa de trabajo decente.

En lo básico, un plan de empleo debe al menos articular la formación profesional con los requerimientos del sistema productivo en materia de calificaciones y competencias y debe también incorporar un componente de intermediación laboral público y gratuito para las personas que trabajan. Sin estos pilares de una política de empleo se abandona a las personas al vaivén del mercado, dejándolas expuestas al desempleo, los ingresos insuficientes y el riesgo de la marginación social.

Por eso compartimos la preocupación de la Comisión de Expertos en el sentido que la desatención que manifiesta el Gobierno de implementar una política de empleo en los términos del artículo 1 del Convenio —o sea, que reconozca la política de fomento del pleno empleo productivo y libremente elegido como un objetivo de mayor importancia— parece demostrar que no lo considera un factor clave de sus políticas macroeconómicas para la reducción de la pobreza.

En síntesis, en el caso de Djibouti, la prosecución del trabajo decente requiere del diálogo tripartito en todos los niveles, de información precisa sobre la situación del empleo, y de la voluntad política de adoptar medidas que cumplan con el objetivo del empleo como instrumento de superación de la pobreza.

Membre travailleur, Niger – J'interviens au nom du Syndicat de l'Afrique de l'Ouest. Lorsque nous parlons de l'importance d'une politique nationale de l'emploi, nous devons

comprendre que, quel que soit le type de lieu de travail ou d'entreprise que nous dirigeons, les politiques sont essentielles, car elles aident à clarifier et à renforcer les normes attendues des employés dans toutes les relations professionnelles ainsi qu'à aider les employeurs à gérer leur personnel de manière efficace et équitable.

Alors que, pour une nation, il est très important de réglementer la création d'emploi, en tant que syndicat, la politique de l'emploi a la primauté dans le développement et le fonctionnement du marché du travail national. Il est tout aussi important que la politique nationale de l'emploi vise à promouvoir l'Agenda du travail décent ainsi que la promotion et l'application des normes internationales du travail et la protection sociale et des droits fondamentaux des travailleurs.

Compte tenu du niveau de pauvreté de Djibouti, une politique nationale de l'emploi doit être considérée comme une priorité. En outre, une politique nationale de l'emploi reconnaît le rôle du développement des compétences et définit le cadre. Elle renforce la capacité des travailleurs à s'adapter aux demandes changeantes du marché et à bénéficier de l'innovation et des investissements dans les nouvelles technologies, l'énergie propre, l'environnement, la santé et les infrastructures.

Nous voulons donc exhorter la commission d'experts et l'OIT à ne pas se laisser d'amener le gouvernement de Djibouti à faire le nécessaire en lui apportant l'appui technique, institutionnel et matériel. Nous soulignons que le gouvernement devrait renoncer à son programme d'enseignement pour se concentrer sur une éducation et une formation de qualité. Il ne fait aucun doute que l'enseignement et la formation technique et professionnelle doivent refléter les nouvelles réalités. Nous accueillerons favorablement le soutien de l'OIT au pays pour redynamiser ses efforts en matière de création d'emplois.

Représentante gouvernementale – Le gouvernement de Djibouti a pris note des observations et des recommandations de cette honorable commission.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration au cours de la discussion du cas, nous connaissons des difficultés dans la collecte des données statistiques sur le marché du travail. Notre gouvernement poursuivra ses efforts. Cette année, nous comptons redynamiser l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ) autour d'axes d'action prioritaires.

Le premier axe d'action est la redéfinition de l'ancrage institutionnel et organisationnel de l'ONEQ afin de le rendre conforme aux bonnes pratiques internationales. Le second axe d'action portera sur la réalisation effective des fonctions de l'observatoire. Pour qu'un observatoire de l'emploi remplisse ses fonctions, il est important qu'il soit opérationnel à trois niveaux: la collecte d'informations; le traitement et l'analyse de ces informations; et enfin la diffusion de ces analyses.

Pour la collecte d'informations, l'observatoire devra établir des conventions et des partenariats avec des institutions clés à Djibouti. Il s'agit en premier lieu de renouveler le partenariat existant avec l'Institut national de la statistique de Djibouti en ce qui concerne la tenue d'enquêtes statistiques, puis d'en établir de nouveaux avec d'autres administrations telles que l'Université de Djibouti et la Caisse nationale de sécurité sociale, et j'en passe.

En ce qui concerne l'échange de données administratives, des partenariats techniques devront également être établis entre partenaires de développement et bailleurs de fonds. Il s'agira ensuite de définir les besoins techniques et humains de l'observatoire et de remplir ces besoins y inclus son réseau de correspondants, tel que prévu par les décrets d'application de cette institution. En parallèle à la mise en place du réseau de correspondants, l'observatoire

devra réaliser des études d'identification des besoins de ses partenaires afin de renforcer sa position d'interlocuteur principal dans le domaine de la formation sur le marché du travail.

Comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration d'ouverture, pour pallier le manque d'information récente, nous lancerons en priorité une nouvelle enquête de la main-d'œuvre qui jettera les bases pour des enquêtes régulières afin de commencer à obtenir des données longitudinales, ce qui nous permettra de nous rendre compte des effets de la politique nationale et des autres politiques économiques sur le marché du travail.

Je ne cesserai également de répéter que Djibouti a élaboré une politique nationale de l'emploi en 2014 qui a une durée de dix ans (2014-2024). Le plan d'action opérationnel 2014-2018 sur quatre ans a été envoyé à la commission d'experts. Bien sûr, nous regrettons le fait que nous n'avons pas envoyé les éléments d'information demandés à l'honorable commission d'experts et, encore une fois, nous demandons l'assistance technique du BIT.

Le gouvernement prendra également toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations de cette honorable commission. Je tiens à remercier à nouveau les partenaires sociaux et les gouvernements pour leur discussion constructive de notre cas et pour leur soutien.

Je ne saurais terminer mes propos sans également parler de l'amélioration du climat des affaires à Djibouti. Bien évidemment, des réformes ont été engagées au cours des dernières années. Notre pays a occupé une place honorable dans le classement de «Doing Business», en progressant de 55 rangs pour arriver à la 99^e place. Ceci démontre la volonté du gouvernement de développer le secteur privé dynamique et innovant, car ce secteur reste un déterminant de développement économique et pourvoyeur d'emplois durables. Enfin, nous prenons note des commentaires et de la conclusion de la commission d'experts.

Worker members – We thank the Government of Djibouti for their detailed comments. We also thank all the other speakers for their interventions.

As we indicated in our opening remarks, our group notes with regret the failure of the Government of Djibouti to respect its reporting obligations. We emphasize once again the importance of maintaining dialogue between Member States and the Committee of Experts to ensure regular supervision of the measures taken to implement the Convention and to correct the course of action, where necessary.

We welcome the efforts deployed by the Government to address the long-standing situation of generalized unemployment and underemployment in the country. We also note the Government's assurance that the social partners were consulted in the development of current and forthcoming initiatives. However, much clearly remains to be done. Over one-fifth of the population is still living below the poverty line and challenges to the creation of decent jobs persist, especially for young workers.

We call on the Government to step up its efforts to combat the high unemployment rates in the country and to foster the creation of decent jobs, including through measures to strengthen its labour market institutions. The social partners must be fully involved in the design, implementation and review of measures, and we urge the Government of Djibouti to describe in detail such consultations in its future reporting, to fully demonstrate compliance with Article 3 of the Convention.

We echo the Committee of Experts' call for the improvement of the labour market information system and the consolidation of the mechanisms linking this system with decision-making in the field of employment policy. We also support their request for the Government

of Djibouti to collect and communicate updated statistical data disaggregated by age and sex, as well as any other relevant data relating to the size and distribution of the workforce, the nature and scope of unemployment and underemployment and the respective trends.

Employer members – The Employers welcome the views shared by the various delegates on this case and also take note of the information submitted by the representative of the Government of Djibouti in this meeting today.

Like the Committee of Experts, we also express deep concern that the Government has continually failed to comply with the requests for information over a long period, which limits the ability of both the Committee of Experts and this Committee to effectively assess whether Djibouti is complying with its obligations under the Convention. Therefore, we call on the Government to submit its replies to the Committee of Experts' observations by no later than 1 September 2022 and to do so with the most up-to-date information about the labour market. We also call on the Government to provide information on the following areas: any progress made in finalizing a national employment policy; the situation of youth employment; the situation of women's employment; the relevance of education and vocational training to the needs of the labour market; measures taken to improve the labour market information system; updated employment statistics; and relevant information on the enabling environment for business in Djibouti to create full, productive and freely chosen opportunities for men, women and youth. Then, we urge the Government to consult with its social partners and also to request ILO technical assistance, if required.

Conclusions de la commission

La commission a pris note des informations orales fournies par le gouvernement et de la discussion qui a suivi.

La commission a noté avec un profond regret que le gouvernement n'ait pas respecté ses obligations en matière de rapports.

La commission a pris note de la situation, de longue date, de chômage et de sous-emploi généralisés dans le pays.

La commission a noté avec préoccupation la persistance d'un niveau élevé de pauvreté, de chômage et d'informalité, en particulier parmi les femmes et les jeunes.

Tenant compte de la discussion, la commission prie instamment le gouvernement de prendre des mesures efficaces, urgentes et assorties de délais, en consultation avec les partenaires sociaux, afin de:

- **adopter une politique nationale de l'emploi globale afin de promouvoir la création de possibilités de plein emploi, productif et librement choisi, au sens de la convention;**
- **redoubler d'efforts pour lutter contre les taux de chômage élevés;**
- **recueillir des informations sur la situation de l'emploi et fournir ces informations;**
- **renforcer les systèmes d'éducation et de formation professionnelle;**
- **améliorer le système d'information sur le marché du travail;**
- **consolider les mécanismes liant ce système d'information à la prise de décision dans le domaine de la politique de l'emploi;**
- **recueillir et communiquer des données statistiques actualisées, ventilées par âge et par sexe, ainsi que toute autre donnée pertinente sur la taille et la répartition de la**

main-d'œuvre, la nature et l'ampleur du chômage et du sous-emploi, et leurs tendances respectives.

La commission invite le gouvernement à se prévaloir de l'assistance technique du Bureau.

La commission prie le gouvernement de soumettre, d'ici au 1^{er} septembre 2022, un rapport à la commission d'experts contenant des informations sur l'application de la convention, en droit et dans la pratique, en consultation avec les partenaires sociaux.